

Règles applicables à la validation des séjours linguistiques pour l'obtention du Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire 1 et du Master en Enseignement Secondaire 1 (MS1)

Le présent document remplace le document de référence pour les séjours linguistiques du 10 octobre 2019, à dater du 1^{er} août 2024. Les dispositions énoncées ci-dessous entrent en vigueur, sans effet rétroactif, à partir du processus d'admission réalisé au cours de l'année académique 2024-2025 pour un début de Master MS1 dès l'automne 2025. Les séjours linguistiques réalisés avant le 1^{er} août 2024 peuvent être pris en compte, selon leur type, au sens du chiffre 3 du présent document.

1. Séjours linguistiques : objectifs, destinations et validation

Les séjours linguistiques poursuivent trois objectifs principaux :

- améliorer les compétences linguistiques ;
- acquérir des connaissances culturelles ;
- développer les compétences interculturelles.

L'étudiant·e qui choisit une langue étrangère comme l'une de ses disciplines d'enseignement doit accomplir un ou des séjours linguistiques dans un pays ou une région dont la langue principale de communication est la langue cible, voire l'une des langues principales.¹

Les séjours dans les régions et pays suivants sont reconnus afin de garantir une immersion culturelle et linguistique optimale :

- pour l'allemand : cantons suisses principalement germanophones, Autriche, Allemagne, Liechtenstein.
- pour l'anglais : Royaume-Uni, Irlande, USA, Canada (à l'exclusion du Québec), Australie, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud, Inde, Singapour, Malte.
- pour l'italien : Tessin, Italie

Le séjour dans d'autres régions ou pays dont la langue cible est la langue principale ou l'une des langues principales de communication peut également être validé, sur préavis de l'Unité d'enseignement et de recherche Didactiques des langues et cultures (UER LC).

Ces séjours doivent être validés par des documents ou des justificatifs attestant du degré d'immersion, du contexte linguistique et culturel ainsi que des compétences linguistiques acquises.

2. Options de séjours

La HEP Vaud propose deux options de validation des séjours linguistiques dans la cadre des formations menant à l'obtention du Diplôme d'enseignement pour le secondaire 1 et du Master en Enseignement Secondaire 1 (MS1).

1. 16 semaines de séjour au total, associés à une pratique intensive de la langue et à des activités ciblées.
2. 24 semaines de séjour au total, avec moins de conditions quant au contenu des activités réalisées².

	Option 1	Option 2
Durée	16 semaines	24 semaines
A quel moment du cursus	10 semaines à réaliser avant l'entrée au MS1 + 6 semaines à effectuer au plus tard avant la fin du Master	12 semaines à réaliser avant l'entrée au MS1 + 12 semaines à effectuer au plus tard avant la fin du Master
Nombre de séjours	16 semaines en au maximum quatre séjours.	24 semaines en au maximum quatre séjours.

¹ En ce sens, l'Inde, dont l'une des langues officielles est l'anglais, est acceptée comme destination de séjour linguistique pour cette langue, alors que ce n'est pas le cas, par exemple, de la Norvège, même dans le cas où l'activité suivie sur place serait pratiquée strictement en anglais.

² La combinaison de l'option 1 avant l'admission et de l'option 2 au plus tard avant la fin du Master est admissible, de même que la combinaison inverse.

3. Expériences dans la langue cible reconnues pour la validation des séjours linguistiques et justificatifs à fournir

Types de séjours acceptés et justificatifs à fournir	Option 1 (16 semaines)	Option 2 (24 semaines)
<p>Cours de langue : minimum 20h par semaine (pour un total maximum de 12 semaines)</p> <p><i>Justificatifs : attestation finale de séjour datée et signée. Les dates du séjour doivent être mentionnées.</i></p>	ACCEPTÉ	ACCEPTÉ
<p>Activité professionnelle (entre autre dans le domaine de l'éducation et de la formation)</p> <p><i>Justificatifs : certificat de travail, de l'employeur ou de l'organisme dans le cadre duquel l'activité a été effectuée, permettant de confirmer la langue de travail comme correspondant à la langue cible, daté et signé. Les dates du séjour doivent être mentionnées.</i></p>	ACCEPTÉ	ACCEPTÉ
<p>Activité bénévole (entre autre dans le domaine de l'éducation et de la formation)</p> <p><i>Justificatifs : attestation de l'organisme dans le cadre duquel l'activité a été effectuée, daté et signé. Les dates du séjour doivent être mentionnées.</i></p>	REFUSÉ	ACCEPTÉ
<p>Séjour ou stage dans une école ou autre institution d'enseignement secondaire ou tertiaire</p> <p><i>Justificatifs : attestation finale datée et signée de l'école ou de l'institution. Les dates du séjour doivent être mentionnées.</i></p>	ACCEPTÉ	ACCEPTÉ
<p>Séjour dans une famille d'accueil ou « au pair »</p> <p><i>Justificatifs : attestation de la famille datée et signée. Les dates du séjour et les coordonnées de la famille doivent être mentionnées.</i></p>	REFUSÉ	ACCEPTÉ
<p>Séjour dans le cadre d'un projet de mobilité scolaire ou universitaire (y compris tout projet organisé sous l'égide de l'Unité RIM)</p> <p><i>Justificatifs : Attestation finale de séjour datée et signée. Les dates du séjour doivent être mentionnées.</i></p>	ACCEPTÉ	ACCEPTÉ
<p>Séjour touristique</p> <p><i>Justificatifs : biographie linguistique datée et signée (v. ci-dessous). Titre de transport nominatif aller-retour. Attestation de logement.</i></p>	REFUSÉ	ACCEPTÉ

Afin d'effectuer l'intégralité des 24 ou 16 semaines en un seul bloc, il est possible de prendre une année de césure. Ceci uniquement entre la deuxième et la troisième année du BS1 ou entre la fin du BS1 et le début du MS1. Le projet de mobilité "[stage d'une année à l'international](#)", qui peut être effectué durant cette année de césure, permet de valider l'entier du séjour linguistique.

4. Conditions donnant droit à une exemption de séjour linguistique

Exemption complète	<ul style="list-style-type: none"> • Une année d'échange dans le cadre du gymnase ou maturité bilingue avec immersion longue. <i>Justificatif : attestation finale datée et signée de l'école ou de l'institution, avec mention des dates du séjour.</i> • Avoir grandi et suivi au minimum 5 années de sa scolarité obligatoire dans une région de la langue-cible. <i>Justificatif : fournir une biographie langagière datée et signée (v. pt. 5, ci-dessous).</i> • Parler une variété standard (ex : Hochdeutsch) de la langue cible en famille. <i>Justificatif : fournir une biographie langagière datée et signée (v. pt. 5, ci-dessous).</i> • Séjour d'au moins une année, <u>en principe</u> moins de 10 ans avant le début de la formation • Niveau C2 certifié par un organisme reconnu internationalement (ex : Goethe Institut ; Cambridge) <p><i>Voir aussi les justificatifs demandés suivant les types de séjours effectués (pt. 3, ci-dessus).</i></p>
Exemption partielle (50%)	<ul style="list-style-type: none"> • Maturité bilingue avec immersion courte. <i>Justificatif : attestation finale datée et signée de l'école ou de l'institution, avec mention des dates du séjour.</i> • Parler une variété non-standard (par exemple le suisse-allemand) en famille. <i>Justificatif : fournir une biographie langagière datée et signée (v. pt. 5, ci-dessous).</i>

5. Biographie langagière

Il s'agit d'un document que vous rédigez dans la langue cible (1-2 pages) et qui décrit l'expérience de votre séjour linguistique sur :

- La durée du séjour
- Le degré d'immersion
- Le contexte linguistique et culturel
- Les compétences et savoirs acquis dans les domaines linguistiques et culturels

Des documents supplémentaires ou un entretien pourront également vous être demandés.

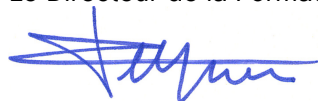
6. Les documents suivants ne sont pas acceptés par la HEP Vaud

Les documents suivants ne sont pas acceptés car ils n'attestent pas que le séjour a été réalisé, ni quel était le degré et le contexte d'immersion culturelle :

- Contrat de travail
- Réservations (école, institution, hôtels)
- Titres de transport fournis sans une biographie langagière

Lausanne, le 10 avril 2024

Le Directeur de la Formation



Cyril Petitpierre

Le Responsable du SAcad



Damien Dellea

Le Responsable de la Filière S1



Michele Poretti